

Ce fascicule a été établi par Messieurs L. OLLÉON, F. DONNAT et D. CASAS, maîtres des requêtes chargés du Centre de documentation, P.-Y. MARTINIE, attaché au Centre de documentation, et Madame C. RAMALAHANO-HARANA.

---

ABONNEMENT ANNUEL PARTANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2003

France et D.O.M. ....	150 €
Etranger. ....	166 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-SIREY  
à adresser à \_\_\_\_\_

DALLOZ, BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex

*Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois, le service des numéros manquants.*

## TABLE DES MATIÈRES

ACTES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS. — DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACTES : 292.  
VALIDITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS - COMPÉTENCE : 208, 211, 255, 258, 292, 294. - VIOLATION DIRECTE DE LA RÈGLE DE DROIT : 249, 255, 294. - MOTIFS : 209.

AMNISTIE, GRACE ET RÉHABILITATION. — AMNISTIE : 258.

ARTS ET LETTRES. — USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE : 249.

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE : 208, 209.

CAPITAUX, MONNAIE, BANQUES. — BANQUES : 211, 212.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. — COMMUNE : 234, 285, 288.

COMMERCE, INDUSTRIE, INTERVENTION ÉCONOMIQUE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. — DÉFENSE DE LA CONCURRENCE : 212.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. — RÈGLES APPLICABLES : 255.

COMPÉTENCE. — RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES DEUX ORDRES DE JURIDICTION : 238, 296.

COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — DETTES DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES - AUTRES QUESTIONS : 285.

CONTRIBUTIONS ET TAXES. — GÉNÉRALITÉS : 239, 250, 270, 273, 290. RÈGLES DE PROCÉDURE CONTENTIEUSES SPÉCIALES : 290. IMPÔTS SUR LES REVENUS ET BÉNÉFICES : 227, 250, 270, 273. PARAFISCALITÉ, REDEVANCES ET TAXES DIVERSES : 288.

DOMAINE. — DOMAINE PUBLIC : 228.

DROITS CIVILS ET INDIVIDUELS. — ÉTAT DES PERSONNES : 238. CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME : 294.

ENSEIGNEMENT. — QUESTIONS PROPRES AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ENSEIGNEMENT : 249.

12 MAI 2003 - 30 JUIN 2003

Publication bimestrielle

Recueil **LEBON**

CARDEX	✓
VOIES	
ÉTATS	
CL.	

**Statuant au contentieux,  
et du Tribunal des conflits,  
des arrêts des cours administratives d'appel  
et des jugements des tribunaux administratifs**

Collection Lebon, Panhard, Chalvon-Demersay  
Fondée en 1821

**Publié sous le haut patronage  
du Conseil d'Etat**

**Année 2003**

**FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS.** — STATUTS, DROITS, OBLIGATIONS ET GARANTIES : 291. DISCIPLINE : 258. CESSATION DE FONCTIONS : 253.

**JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES.** — SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE : 296. MAGISTRATS ET AUXILIAIRES DE LA JUSTICE : 258, 291.

**MINES ET CARRIÈRES.** — CARRIÈRES : 241.

**NATURE ET ENVIRONNEMENT.** — PROTECTION DE LA NATURE : 241.

**OUTRE-MER.** — DROIT APPLICABLE DANS LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER : 294.

**POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.** — TÉLÉCOMMUNICATIONS : 255.

**POUVOIRS PUBLICS.** — AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES : 205.

**PROCÉDURE.** — INTRODUCTION DE L'INSTANCE : 292. PROCÉDURES INSTITUÉES PAR LA LOI DU 30 JUIN 2000 : 229, 232, 253. POUVOIRS ET DEVOIRS DU JUGE : 242, 249. VOIES DE RECOURS : 211, 230.

**PROFESSIONS - CHARGES ET OFFICES.** — CONDITIONS D'EXERCICE DES PROFESSIONS : 245. DISCIPLINE PROFESSIONNELLE : 205.

**RADIODIFFUSION SONORE ET TÉLÉVISION.** — CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL : 205. SERVICES PRIVÉS DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION : 205.

**RESPONSABILITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE.** — FAITS SUSCEPTIBLES OU NON D'OUVRIR UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ : 240. RESPONSABILITÉ EN RAISON DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DES SERVICES PUBLICS : 240.

**SÉCURITÉ SOCIALE.** — RELATIONS AVEC LES PROFESSIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES : 245. PRESTATIONS : 283.

**TRAVAIL ET EMPLOI.** — CONVENTIONS COLLECTIVES : 297.